

ASSURANCES.

TABLEAU CCL. Assurances contractées au Canada contre les accidents, le vol avec effraction, les maladies, sur les glaces et chaudières à vapeur, les effets personnels, les contrats, la responsabilité des patrons, le transit à l'intérieur, et comme garantie, 1904-1908—suite.

Etat.	1904.	1905.	1906.	1907.	1908.
Assurances sur glaces— suite.					
Pertes encourues durant l'année. . . \$	37,866	45,089	50,679	52,856	56,082
Réclamat. réglées. . . "	36,579	43,326	50,574	52,562	56,258
Réclam. non réglées— Admises "	3,171	4,272	4,368	4,495	801
Contestées. "	aucune.	aucune.	aucune.	aucune.	aucune.
Assurances de responsa- bilité de patrons—					
Polices nouvelles et renouvelées ¹ . . . nomb.	2,852	3,309	3,442	3,889	5,232 ²
Primes de l'an- née \$	2,700	2,744	3,218	3,591	4,208 ²
Polices en vigueur à la fin de l'année ¹ . . . "	495,834	543,135	669,838	908,998	1,009,885
Polices nouvelles et renouvelées. "	27,124,866	30,757,000	35,597,250	42,131,375	50,061,650
Montant net en vig. à la fin de l'année. . . "	26,221,616	28,500,750	34,176,750	39,983,125	45,609,650
Pertes encourues durant l'année "	266,335	282,559	394,384	468,801	549,120
Réclamat. réglées. . . "	244,066	271,230	408,951	467,327	499,958
Réclam. non réglées— Admises "	104,040	125,771	204,524	250,672	281,260
Contestées "	3,093	aucune.	aucune.	aucune.	aucune.
Assurances contre le vol avec effraction—					
Polices nouvelles et renouvelées. . . nomb	1,606	2,054	2,522	3,162	3,673
Polices en vigueur à la fin de l'année. . . "	1,526	1,930	2,335	2,922	3,296
Primes de l'an- née \$	21,048	33,023	39,927	44,183	54,740
Polices nouvelles et renouvelées. "	3,159,341	3,986,894	4,690,589	5,183,197	6,760,470
Montant net en vig. à la fin de l'année. . . "	3,024,891	3,832,669	4,588,256	4,862,572	6,145,745
Pertes encourues durant l'année "	7,397	7,288	10,150	16,924	22,199
Réclamat. réglées. . . "	7,420	8,471	9,543	15,714	21,304
Réclam. non réglées— Admises "	1,647	401	1,008	2,178	3,013
Contestées "	aucune.	aucune.	aucune.	aucune.	aucune.

¹ Non compris le nombre des polices nouvelles et renouvelées et en vigueur de la Compagnie "Ocean Accident and Guarantee". ² Non compris la "Ocean Accident and Guarantee Co."